

Finances (en consultation avec la Banque du Canada)	Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur Fonds monétaire international
Justice	Commission des droits de l'homme du Conseil économique et social Comité spécial des pratiques commerciales restrictives du Conseil économique et social
Travail	Organisation internationale du Travail
Défense nationale	Commission du désarmement Commission chargée des mesures collectives Observateurs militaires des Nations Unies (par exemple au Cachemire)
Santé nationale et Bien-être social	Organisation mondiale de la santé Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance Commission des questions sociales du Conseil économique et social. Commission des stupéfiants du Conseil économique et social
Postes	Union postale universelle
Transports	Organisation de l'aviation civile internationale Union internationale des télécommunications Organisation météorologique mondiale Commission des transports et des communications du Conseil économique et social.

Cette liste n'est pas complète. Elle fait voir seulement quels sont les ministères canadiens qui ont un rôle important et permanent à jouer à l'égard de divers organismes des Nations Unies. Dans certains cas, deux ministères sont intéressés à la fois. Il est évident, par exemple, que les aspects santé et sécurité sociale des travaux de l'Organisation internationale du Travail intéressent le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social tout autant que le ministère du Travail. D'autres problèmes des Nations Unies relèvent à peu près au même titre de plusieurs ministères. La discussion internationale de questions économiques et politiques aussi vastes que la revue annuelle de la situation économique mondiale, le plein emploi et le développement économique des pays insuffisamment développés nécessite habituellement la mise au point de directives importantes intéressant plusieurs ministères du gouvernement canadien. Il appartient au ministère des Affaires extérieures de saisir des questions de cet ordre les ministères intéressés afin que leurs points de vue puissent être examinés comme il convient lorsqu'une décision sera prise sur la politique canadienne. Au surplus, le ministère des Affaires extérieures doit montrer clairement les aspects que peuvent prendre les questions en jeu sur le plan de la politique internationale.

Les nombreux sujets concernant les Nations Unies à l'égard desquels le ministère des Affaires extérieures doit prendre l'initiative, — et il en est ainsi dans la plupart des cas, — sont soumises à l'examen des divisions compétentes du ministère afin que celles-ci puissent préparer les recommandations politiques nécessaires. Les divisions du ministère sont organisées sur une base géographique ou suivant la nature de leurs fonctions et chaque sujet afférent aux Nations Unies ressortit logiquement à l'une d'entre elles. Ainsi, l'action des Nations Unies en Corée relève de la Division de l'Amérique et de l'Extrême-Orient; la question des enfants grecs intéresse la Division